

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le huit décembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vaujany, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves GENEVOIS, Maire.

Nombre de conseillers : en exercice 11
 présents 7
 votants 9

Présents : Yves GENEVOIS, Mariane MICHEL, Michel VACCON, Brigitte ARNAUD, Eric DOURNON, Valérie MARTINET et Elvina SAVIOUX

Absents : Jean-Luc BASSET, Bruno AVEQUE, Jacques JOUANS et Nadine VERNEY

Pouvoir : Jean-Luc BASSET à Yves GENEVOIS et Jacques JOUANS à Elvina SAVIOUX

Secrétaire de séance : Elvina SAVIOUX

Objet : Approbation de l'avenant n°1 à la convention relative à l'organisation du Gala de Noël « Les Stars de la Glace »

Lors de la séance du 8 juillet 2022, le Conseil municipal a approuvé une convention de partenariat avec la Fédération Française des Sports de Glace (FFSG) pour l'organisation du Gala de Noël « Les Etoiles de la Glace » pour les années 2022 à 2024.

Dans le cadre de sa recherche de partenariats pour l'organisation de ces événements, la commune a fait notamment une demande de subvention auprès de Communauté de Communes de l'Oisans.

Cet événement rayonnant dans tout l'Oisans et bien au-delà, une réponse positive a été apportée par la Communauté de Communes à hauteur de 20 000 €. Compte tenu du régime des aides aux manifestations mis en place par la Communauté de Communes, cette aide sera versée directement à la FFSG

Compte-tenu des éléments ci-dessus évoqués, il est proposé de modifier et de compléter la convention conclue avec la FFSG afin d'intégrer dans cette convention la participation de la Communauté de Communes de l'Oisans.

Il est proposé de procéder par voie d'avenant n°1 à la convention conclue avec la FFSG.

Ce projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Conseil Municipal ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés ;

- Approuve l'avenant à la convention conclue avec la Fédération Française des Sports de Glace relative à l'organisation du Gala de Noël « Les Stars de la Glace »
- Donne toutes délégations utiles à Monsieur le Maire pour la mise en œuvre de cette décision, notamment la signature de la convention à intervenir.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme.

Certifié exécutoire.

Transmis en Préfecture le

Le Maire

Yves GENEVOIS

